

2008/832 - Attribution de subventions complémentaires de fonctionnement à diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions d'application. (Direction de l'Enfance) (BMO du 03/11/2008, p. 1986)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

Mme PERRAUD Mychèle, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne l'attribution de subventions complémentaires à diverses associations gestionnaires d'équipement de petite enfance. Mais je voudrais prendre quelques secondes pour parler de l'établissement de petite enfance Justin Justine situé dans le 5^e arrondissement.

Cette crèche associative a sollicité une subvention complémentaire, en raison de la décision prise par le nouveau Gouvernement, de supprimer les emplois aidés, ce qui a gravement obéré son budget, mais aussi celui d'autres associations et structures.

Or, il convient de le souligner, il y a quelques jours, le Président de la République, sans doute conscient de son erreur, a annoncé la remise en place de ces emplois aidés. Nous nous en réjouissons, c'est une très bonne nouvelle pour toutes les associations, qui faisaient appel à ce type d'emploi et aussi pour les finances des collectivités locales, et notamment celles de la Ville de Lyon, qui, comme dans ce cas précis, est obligée d'abonder financièrement, pour qu'il n'y ait pas de rupture dans le service d'accueil de petite enfance.

Je conclus en espérant que l'on passe de la parole aux actes. La Commission Enfance a donné un avis unanimement favorable à ce dossier.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de ce rapport sur les équipements de Petite Enfance, que nous approuvons, je souhaite évoquer la proposition d'expérimentation de « Jardins d'éveil », proposition sénatoriale accueillie favorablement par Mme Nadine Morano, Secrétaire d'Etat à la Famille.

Il me semble important de dire ce qu'il en est vraiment, compte tenu des récentes déclarations à la presse de M. l'Adjoint délégué à l'Education et à la Petite Enfance, lors d'une interview parue dans 20 minutes, le 17 novembre 2008 : une fois de plus, nous sommes dans un procès d'intention permanent.

Quel est le contexte ? Au cours du premier semestre de cette année, un groupe de travail du Sénat sur la scolarisation des jeunes enfants a rencontré de nombreux acteurs et partenaires de la petite enfance et de l'éducation. Son but était de dresser un état des lieux de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans. L'interrogation essentielle était la suivante : au regard des évolutions de la société, quelle est la structure d'accueil la plus adaptée aux enfants de moins de 3 ans et de plus de 2 ans ? C'est en réponse à cette question que les sénateurs ont

proposé le « jardin d'éveil ». Ce jardin d'éveil présente plusieurs atouts à mon sens. Une réponse au besoin criant de places d'accueil pour les enfants, une mise en place moins contraignante que les places en crèches, une prise en charge éducative adaptée aux enfants de 2 ans tout en permettant un passage progressif vers l'école.

Je rappelle qu'il s'agit non d'une injonction, contrairement à ce qui est dit dans l'article, mais d'une réflexion engagée au niveau national et d'une proposition d'expérimentation sur la base du volontariat de la part des communes. C'est pourquoi nous souhaitons, Monsieur le Maire, que la Ville de Lyon, voire un arrondissement de Lyon, puisse tenter cette expérimentation. Sachez que le 2^e arrondissement se porte volontaire.

M. LE MAIRE : Bien pourquoi pas !

Mme de LAVERNEE Inès : Si cette idée reste à définir précisément, elle semble apporter des solutions nouvelles qui répondent à un réel besoin des familles. Il serait donc préférable d'arrêter de tirer des conclusions hâtives et erronées, et de commencer à travailler au plus vite au bien être des familles à Lyon, d'autant plus que les jardins d'éveil ressemblent singulièrement aux classes passerelles dont M. Fournel souhaitait le financement municipal lors du précédent mandat. Je vous remercie.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, je vais remercier notre Collègue de son intervention. Mais je pense qu'elle n'est pas très bien informée.

Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de déclaration de ministre, de passage dans un quartier prioritaire, et on pourrait revenir sur cet aspect là particulièrement choquant, mais de décisions. J'ai là un document officiel de l'Education Nationale qui va être présenté à la prochaine séance du Conseil départemental de l'Education nationale. Donc, ce ne sont pas des spéculations, ni des interprétations. Je vais vous lire ce qui est écrit pour la prochaine rentrée scolaire, en bas de la page.

Pour la rentrée 2009, les enfants de 2 ans ne sont plus comptés dans les écoles ordinaires et en difficulté. Dans les écoles RRS, c'est-à-dire, tous les quartiers de la politique de la ville en dehors de la Duchère, le nombre doit être diminué. Et dans les RAR, c'est-à-dire, les ambitions réussites, c'est-à-dire le quartier de la Duchère, il reste compté en totalité.

Cela signifie qu'aujourd'hui, dans notre ville où nous accueillons 1.046 enfants de 2 ans dans les écoles publiques et 339 enfants de 2 ans dans les écoles privées, à la rentrée prochaine, ils ne seront plus comptés pour les suppressions et créations de postes. Cela, ce sont des faits et ça signifie quoi ? Cela signifie que l'on met en œuvre une déclaration faite il y a 8 jours sans aucune concertation avec les collectivités et leurs associations, ni l'Association des Maires de France, ni

l'Association des Maires des Grandes Villes de France. Et cela signifie, ma chère Collègue, que c'est un simple transfert de charges, pure et simple. D'un côté, on supprime des postes d'enseignants en maternelle, et de l'autre côté on demande aux collectivités de les accueillir dans leurs locaux, de mettre des subventions et de mettre des agents municipaux dans des structures appelées « jardins d'éveil » que l'on voit annoncés sans préavis, comme cela, à l'issue d'une pérégrination de deux ministres dans un quartier populaire.

J'ajouterai que vous êtes donc pour que les parents qui étaient accueillis gratuitement à l'école publique, payent une contribution pour cet accueil. C'est particulièrement inacceptable dans un quartier prioritaire. Je pense que là, il y a une véritable difficulté et que nos concitoyens seront heureux de l'apprendre.

Concernant la question du bien fondé ou non de structures sur les 2, 3 ans. Je crois qu'il ne faut pas caricaturer les propositions et les positions que nous avons pu prendre. Nous n'avons jamais proposé que tous les 2 ans, tous les moins de 3 ans soient accueillis à l'école maternelle. Nous avons toujours dit et ce, avec les associations d'élus, que nous souhaitons que les enfants puissent être accueillis à l'école maternelle pour les parents qui le souhaitent.

Il a été quand même publié un certain nombre de rapports de chercheurs qui ont montré le caractère positif de cette scolarisation pour la réussite scolaire en particulier dans les quartiers prioritaires. C'est pour cela que l'annonce est particulièrement choquante, dans un quartier comme les minguettes à Vénissieux. Je crois qu'il faut le rappeler, ce point n'a jamais été contesté.

Par ailleurs, nous sommes aussi favorables au développement de véritables structures passerelles. Mais des structures passerelles, chère Collègue, ce ne sont pas des décisions unilatérales et un transfert de charges aux communes, c'est un projet partenarial entre la collectivité, la Caisse d'Allocations Familiales et l'Etat qui associent justement des professionnels, enseignants, ATSEM et éducateurs de jeunes enfants, pour un passage progressif à l'école maternelle.

Mais pour qu'il y ait un passage progressif, faut-il qu'il y ait encore quelques 2 ans qui soient accueillis à l'école maternelle, sinon, il n'y a plus de passage progressif, il n'y a plus d'école maternelle du tout pour les moins de 3 ans. Voilà ce qui est mis en œuvre. Ce n'est absolument pas ce que nous proposons avec l'ensemble des réseaux de Maires.

Donc, effectivement, s'il y a une décision unilatérale et idéologique, c'est bien celle de la suppression totale de l'accueil des 2 ans dans les écoles des quartiers dits ordinaires ou même en difficulté et je pense que dans un certain nombre de quartiers, là aussi, les Lyonnais seront heureux d'avoir entendu votre proposition. Donc, oui, nous

demandons au Ministre d'entendre enfin les associations d'élus, Association des Maires de France et AMVGF, de telle façon à ouvrir une véritable discussion sur ces questions. Oui nous souhaitons continuer à discuter sur des structures et des classes passerelles, mais qui soient des structures partenariales et non pas purement et simplement mises à la charge et des parents et des collectivités locales.

(Applaudissements.)

Mme de LAVERNEE Inès : Je voudrais dire à M. Fournel que l'école n'est pas obligatoire à 2 ans, et que les négociations sont en cours. Je constate donc, que vous tirez des conclusions rapides sur des négociations futures... Je me suis renseignée : c'est en phase de négociations. Il n'y a pas, comme vous essayez de le faire croire, de décisions prises de façon arbitraire. Cela dit, j'avoue que je n'ai pas eu ce document que vous avez le privilège d'avoir sur l'accueil des 2 ans.

Quoiqu'il en soit, on ne peut pas réduire le problème des jardins d'éveil uniquement à la question de l'éducation des enfants de 2 ans dans les quartiers difficiles.

M. LE MAIRE : Dans les quartiers, tout court !

Mme de LAVERNEE Inès : Je suis bien consciente que cette question est difficile pour les familles défavorisées. J'ai étudié les dossiers, je sais qu'effectivement l'école est quelque chose qui n'est pas préconisé de manière générale pour les enfants de 2 ans hormis, effectivement, les enfants dans les familles en difficulté. Donc je suis d'accord là-dessus. Ce n'est pas moi qui suis chargée de négocier. Je pense qu'il aurait été préférable que vous alliez parler au Gouvernement avant de faire des déclarations péremptoires à la presse...

(Brouhaha.)

Concernant le financement, je vous rappelle que les parents mettent de plus en plus les enfants de 2 ans dans les crèches et que cela coûte infiniment plus cher à la collectivité et qu'il ne faudrait pas que les parents mettent leurs enfants à 2 ans à l'école pour le seul prétexte que cela coûte moins cher ou que cela ne coûte rien.

M. LE MAIRE : Madame de Lavernée, ce que vient de vous dire en deux mots M. Fournel, c'est que dans le dernier mandat, nous avons ouvert, au prix d'un effort financier considérable (près de 30 millions) 800 places de crèches et l'on va supprimer d'un trait de plume 1 000 places dans les écoles. Cela veut dire que ces 1 000 vont se reporter sur les crèches associatives ou crèches municipales que nous avons.

Le progrès que nous avons accompli au cours du mandat dernier est aujourd'hui réduit à néant, voilà ce que cela signifie. Et je souhaite que tous les Lyonnais le sachent. Tous ceux qui aujourd'hui

éprouvent des difficultés dans les modes de garde de leurs enfants -et ils sont encore nombreux- vont, demain, avoir moins de solutions qu'hier. Le plan déjà réduit, car la Caisse d'Allocations Familiales avait vu ses subventions réduites pour ce mandat-là, et bien il ne sert, aujourd'hui, plus à rien.

Nous avons programmé, je crois, dans la première période 340-400 places de crèches, cela veut dire qu'aujourd'hui ce sont 1.000 places que l'on supprime. C'est cela la réalité et pour ce qui est des jardins d'enfants, excusez-moi, mais c'est un « rideau de fumée » car la question est : qui paie ? Si demain, l'Education nationale nous disait « cela devient un service de l'Education nationale et pour des raisons pédagogiques on considère qu'il vaut mieux accueillir dans des jardins d'éveil plutôt que dans les classes primaires », à la limite pourquoi pas ? Mais ce n'est pas la réponse qui nous est donnée. On nous dit « vous avez le droit à l'expérimentation » sur vos propres crédits et non pas sur ceux de l'Etat , c'est donc bien un transfert de charge pur et simple et je crois que dans les jours qui viennent, vous allez entendre l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes, et ce quelle que soit la couleur politique, monter au créneau contre une mesure qui pénalise les populations de nos villes et qui va faire que les jeunes ménages vont encore, demain, avoir moins de solutions qu'ils n'en avaient hier.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, j'avais encore une question à poser : pensez-vous que la solution des jardins d'éveil soit une mauvaise solution ?

M. LE MAIRE : Madame de Lavernée, le jour où vous venez me voir avec un chèque et vous me dites « Monsieur Collomb, je vous donne le chèque de l'Etat avec lequel vous pouvez créer tant de jardins d'éveil », à ce moment-là, nous ouvrirons le dialogue ensemble. Mais me dire « Monsieur Collomb, il faut créer des jardins d'éveil » et pourquoi pas d'ailleurs « dans le 2e arrondissement » mais sans me dire comment on les finance, je ne suis pas d'accord car en janvier lorsque l'on examinera le budget, lorsque l'on regardera l'évolution des effectifs, vous me direz « Monsieur Collomb vous avez créé trop de postes à la Ville de Lyon, vous ne savez pas gérer » et effectivement nous créons les postes pour nous substituer, depuis déjà deux ans, au désengagement de l'Etat, voilà la réalité.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

J'attends votre chèque pour la prochaine réunion de séance !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)